

# | COMMUNIQUÉ

## Service Express Régional Métropolitain - Orléans Le projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) de l'Orléanais parmi les 9 nouveaux projets labellisés (2<sup>e</sup> vague) par le Ministère des Transports.

Orléans, le 5 juillet 2024

Le ministère des transports a publié ce jeudi 4 juillet 2024 une nouvelle liste de 9 projets retenus, venant s'ajouter à la liste des 15 premiers « services express régionaux métropolitains » (SERM) – des projets de renforcement des transports en commun éligibles à un financement public –, auxquels il accorde son label. Les vainqueurs sont : Avignon, de Marseille, Nice, Orléans et Toulon ainsi que les porteurs des projets Basco-landais, Bretagne, Côte d'opale et Franco-Suisse.

Cette deuxième vague de labellisations traduit une nouvelle étape décisive de la mise en œuvre de la loi n° 2023-1269 relative aux services express régionaux métropolitains et la première étape de la procédure vers la délivrance du statut de SERM. Les Régions et les collectivités des territoires ainsi labellisés « sont invités à poursuivre les travaux d'élaboration de leur SERM en vue de l'obtention du statut par arrêté. Cette décision sera prise sur la base d'un dossier approfondi, qui devra préciser les objectifs, la feuille de route pour les atteindre, le plan de financement ainsi que la gouvernance du projet. » indique le Ministère. Ces 9 projets viennent donc s'ajouter aux 15 issus de la première vague de labellisations intervenue la semaine dernière, dont faisait partie le projet de SERM de Touraine.

Il s'agit d'une excellente nouvelle pour le territoire et ses habitants, et d'une belle réussite collective pour la Région Centre-Val de Loire, la Métropole d'Orléans, la Ville d'Orléans, les intercommunalités orléanaises, le département et l'Etat. À l'heure des transitions, cet engagement est majeur pour notre territoire, pour les habitants et pour le climat !

### • Pourquoi un projet de SERM de l'Orléanais ? •

Alors que près de 700 000 habitants des départements du Loiret, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Cher se déplacent vers et autour de la capitale régionale, Orléans, ils demeurent trop fortement dépendants de l'usage de la voiture provoquant ainsi des encombrements importants aux heures de pointe sur de nombreux tronçons routiers, malgré les investissements consentis par les autorités organisatrices des mobilités. Par ailleurs, Orléans est la seule capitale régionale non desservie par le TGV ; et la seule avec seulement 3 branches dédiés aux voyageurs à son étoile ferroviaire. Considérant l'urgence climatique et de la transition écologique, le moment est décisif pour développer activement des mobilités durables qui répondent à la forte demande des populations. En lien avec le volet mobilités du CPER 2023-2027, l'ambition est de porter collectivement une démarche d'amélioration et de convergence des mobilités dans l'Orléanais, le SERM étant le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie partagée et coordonnée au niveau local.

### • PROJET de SERM de l'Orléanais : une méthode collaborative au service des usagers •

C'est bien l'ensemble des acteurs du territoire qui s'est engagé dans la démarche du SERM de l'Orléanais, avec une vision équilibrée du territoire, dans une démarche de partage d'une stratégie commune d'aménagement des territoires et de développement des mobilités durables, pour la conduite de projets concrets à court, moyen et long terme :

- Un périmètre centré sur les 7 EPCI des territoires de l'Orléanais et étendu à Paris, Blois, Gien et Montargis.
- Un an de travail collaboratif au service de la mobilité du quotidien dans l'Orléanais, associant largement les acteurs du territoire, mettant l'usager au cœur de la démarche.
- L'objectif de développer un projet réaliste avec des réalisations concrètes et cohérentes avec la réalité des flux.

Les collectivités engagées : la Région, le département du Loiret, Orléans Métropole, les agglomérations Agglopolys et l'Agglomération montargoise et rives du Loing, et les communautés de communes des Loges, de la Beauce Loirétaine, des Terres du Val de Loire, des Portes de Sologne, de la Forêt, de Beauce Val de Loire, de Cœur de Beauce, des Canaux et Forêts en Gâtinais, Val de Sully, Giennoises, Cœur de Sologne, du Pithiverais, de la Plaine Nord du Loiret, et du Pithiverais-Gâtinais.

### • OBJECTIFS du projet de SERM de l'Orléanais • Une ambition partagée •

Une utilisation maximale du réseau ferroviaire existant.  
Un meilleur usage des infrastructures routières au profit des mobilités durables  
Un aménagement des points de convergence des mobilités durables, avec un niveau de service amélioré  
Une intégration renforcée des services multimodaux  
La décarbonation du transport de marchandises sur le territoire  
Une meilleure articulation des mobilités avec les démarches de planification urbaine et d'aménagement

### • AMBITIONS du SERM de l'Orléanais •

Retravailler toutes les mobilités durables du train au vélo | Proposer des offres attractives pour de vraies alternatives à l'usage de la voiture individuelle | Connecter l'ensemble des mobilités | Faire évoluer l'aménagement du territoire en connectant davantage l'urbanisme et les mobilités | Trouver un accord d'intégration tarifaire sur le territoire du projet. Déployer un titre unique de transport.

### CONTACTS PRESSE

Région Centre-Val de Loire : [kim.hamisultane@centrevallodeloire.fr](mailto:kim.hamisultane@centrevallodeloire.fr) 06 78 19 76 52 [infopresse-conseilregional@centrevallodeloire.fr](mailto:infopresse-conseilregional@centrevallodeloire.fr)  
Orléans Métropole : [germain.fournier@orleans-metropole.fr](mailto:germain.fournier@orleans-metropole.fr) [fabien.mongella@orleans-metropole.fr](mailto:fabien.mongella@orleans-metropole.fr)

